**AVIS AUX MÉDIAS : Point presse**

|  |  |
| --- | --- |
| Le rapport *« Great Green Wall: Implementation Status and Way Ahead to 2030 » (« Grande Muraille Verte : état d’avancement et marche à suivre à l’orée 2030 »),* première évaluation exhaustive de l’état d’avancement de l’Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) pour le Sahara et le Sahel, sera rendu public le lundi 7 septembre 2020 lors d’une conférence ministérielle virtuelle*.* Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) organise un **point presse** en préparation de cet événement et de la conférence de presse qui se tiendra juste après la présentation du rapport.Cette réunion d’information aura lieu en anglais et en français. Une préinscription est obligatoire. Les documents sous embargo seront transmis uniquement aux journalistes préinscrits. | |
| **Date :** | Lundi 31 août 2020 à 15 h 00, heure d’Europe centrale (13 h 00 UTC) |
| **Lieu :** | Webinaire en ligne. Inscription à l’adresse suivante : <<https://unccd-int.zoom.us/webinar/register/WN_ZUhQeHHlT6eUJaOt_Ad0fQ>> |
| **Avec :** | **Prof. Abdoulaye Dia (TBC)** |
| **Secrétaire Exécutif** |
| Agence Pan-Africaine de la Grande Muraille Verte |
|  | **M. Louis Perroy** |
| Partenaire |
| Climatekos (auteurs du rapport) |
|  | **Inna Moja** |
| Ambassadrice de bonne volonté pour les terres (UNCCD Land Ambassador) et Actrice principale, Film sur la Grande Muraille Verte |
| Musicienne Malienne |
|  | **Fernando Meirelles (TBC)**  Producteur  Film sur la Grande Muraille Verte |
| **Moderator** | **Mme Louise Baker (télécharger la bio)**  Directrice générale  Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification |
|  |  |
| **Contexte**  Le rapport *« Great Green Wall: Implementation Status and Way Ahead to 2030 » (« Grande Muraille Verte : état d’avancement et marche à suivre à l’orée 2030 »)* donne un aperçu des progrès accomplis par les pays dans la création d’un corridor écologique de 15 kilomètres de large et de 8 000 kilomètres de long, traversant l’Afrique du Sénégal à Djibouti.  Ce rapport, préparé par le cabinet indépendant Climatekos, sera rendu public le lundi 7 septembre 2020 lors d’une Conférence ministérielle virtuelle des États membres de l’Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Des partenaires techniques et financiers seront également présents. Une conférence de presse virtuelle visant à communiquer les résultats des plans sur la marche à suivre se tiendra avec les ministres juste après la Conférence ministérielle.  La Grande Muraille Verte (GMV) pour le Sahara et le Sahel traduit la volonté des chefs d’État et de gouvernement des États sahélo-sahariens de s’engager et de s’unir pour répondre aux enjeux que constituent les changements climatiques, la dégradation des terres et la perte de biodiversité. L’Initiative de la GMV a été créée en 2005 à Ouagadougou, au Burkina Faso, lors du sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). L’Union africaine l’a approuvée en 2007. | |
| **Notes à l’intention des rédacteurs**  Les journalistes inscrits auront accès aux deux publications ci-dessous, en anglais ou en français.  1) Communiqué de presse sous embargo jusqu’au 7 septembre à 15 :00 h UTC/GMT/17 :00 h CET  2) Copie de la note d’information sous embargo jusqu’au 7 septembre à 15 :00 h UTC/GMT / 17 :00 h CET  Un lien de préinscription sera diffusé ultérieurement pour la conférence de presse virtuelle qui se tiendra avec les ministres le lundi 7 septembre, juste après la présentation du rapport.  Pour les informations destinées aux médias, veuillez contacter : [wwischnewski@unccd.int](mailto:wwischnewski@unccd.int) ou [kjimenez@unccd.int](mailto:kjimenez@unccd.int)  À propos de la grande muraille verte, contacter : [cnordheim@unccd.int](mailto:cnordheim@unccd.int) | |
| **À propos de la Grande Muraille Verte**  Initiative menée par les pays africains pour transformer la vie de 100 millions de personnes parmi les plus pauvres au monde en plantant un corridor de 8 000 kilomètres d’arbres et de plantes afin de restaurer les terres, de produire de la nourriture, de créer des emplois et de promouvoir la paix.  **À propos de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**  La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) est un accord international relatif à la bonne gestion des terres. Grâce à la mise en place de partenariats, les 197 parties à la Convention ont établi des systèmes solides permettant de gérer rapidement et efficacement la dégradation des terres et les situations de sécheresse. Une bonne gestion des terres reposant sur des politiques éclairées et des données scientifiques aide à intégrer et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, à renforcer la résilience face aux changements climatiques et à prévenir l’appauvrissement de la biodiversité. Les terres jouent également un rôle clé dans les phases de prévention, de préparation, d’intervention et de relèvement face à la pandémie de COVID-19, en pérennisant les moyens de subsistance ruraux et en créant des emplois verts, en favorisant la résilience des communautés et en assurant le maintien des services rendus par les écosystèmes. | |